

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

Nom: FAMILY WASP & FLY LURE

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: EU-0027083-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: EU-0027083-0000

Table des matières

Partie 1. - Premier niveau d'information	1
1. Informations administratives	1
2. Composition et formulation de la famille de produits	2
Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP	3
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Meta spc 1	3
2. Composition du méta-RCP	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	3
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	4
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	7
6. Autres informations	8
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	8
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Meta spc 2	9
2. Composition du méta-RCP	10
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	10
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	10
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	13
6. Autres informations	14
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	14
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Meta spc 3	15
2. Composition du méta-RCP	15
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	16
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	16
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	18
6. Autres informations	19
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	19

Partie 1. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom

FAMILY WASP & FLY LURE

1.2. Type(s) de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Nom	ARMOSA TECH SA
Adresse	Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique

Numéro de l'autorisation

EU-0027083-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

EU-0027083-0000

Date de l'autorisation

21/04/2022

Date d'expiration de l'autorisation

30/04/2032

1.4. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

ARMOSA SA

Adresse du fabricant

Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique

Emplacement des sites de fabrication

Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	2326 - D-fructose
Nom du fabricant	ARMOSA TECH
Adresse du fabricant	Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique
Substance active	1425 - Acide acétique
Nom du fabricant	ARMOSA TECH
Adresse du fabricant	Rues des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Rues des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

2. Composition et formulation de la famille de produits

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	15,51 - 97,19
Acide acétique		Substance active		200-580-7	0,27 - 2,8

2.2. Type(s) de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution
SL - Concentré soluble
SP - Poudre soluble dans l'eau

Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta spc 1

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-1

1.3 Type(s) de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	51,03 - 51,03
Acide acétique		Substance active		200-580-7	0,9 - 0,9

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

SL - Concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Conseils de prudence

--

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage # 1 – Attractif guêpes et mouches – liquide concentré

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Attractif guêpes et mouches
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: <i>Vespula</i> spp., <i>Dolichovespula</i> spp. Nom commun: Guêpes Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: Espèces de drosophiles Nom commun: Mouches des fruits Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Musca domestica</i> Nom commun: Mouches domestiques Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Vespa</i> spp. Nom commun: Frelons Stade de développement: Adultes</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>Extérieur</p> <p>Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur : pour guêpes, frelons et mouches : intérieur et extérieur autour des bâtiments. Intérieur : pour lutter contre la mouche des fruits, il peut être utilisé non dilué dans tous les endroits où celles-ci créent une gêne (usage uniquement à l'intérieur) : hôtels, restaurants, cuisines, cuisines collectives, supermarchés, magasins de fruits et légumes, ...</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée:</p> <p>A utiliser avec un piège adéquat.</p> <p>Pour lutter contre les guêpes, les frelons et les mouches, diluer le produit et le verser dans un piège à guêpes approprié duquel ils ne peuvent s'échapper.</p> <p>Pour lutter contre les mouches des fruits (<i>Drosophilae</i>), verser le produit non dilué dans un piège approprié duquel elles ne peuvent s'échapper.</p>

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: -
Dilution (%):
Nombre et fréquence des applications:
Utilisation contre les mouches et les guêpes : mélanger 100 ml de produit avec 300 ml d'eau. A adapter en fonction de la taille du conditionnement (par exemple 50 ml + 150 ml d'eau lorsqu'il s'agit d'un conditionnement de 50 ml) Utilisation contre les mouches des fruits : verser 50 ml de produit non dilué dans le piège pour couvrir une surface de 4 m²

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel
Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Flacon en verre : 50 ml à 5 L
Flacon PEHD : 50 ml à 5 L
Flacon PE/PA : 50 ml à 5 L
Sachet PE/PP : 10, 25, 50, 75, 100, 150, 200 et 250 ml
(à placer dans des seaux (PE ou PP) jusqu'à 2,5 L ; Cartons jusqu'à 2,5 L ; Sacs (PE ou PP) jusqu'à 2,5 L)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour guêpes et frelons:

- Si le produit n'est pas suffisamment efficace, il faut modifier l'emplacement du piège.
- Il vaut mieux installer le piège tôt le matin/ou tard le soir afin d'éviter une forte densité de guêpes et de frelons. Le piège doit être utilisé en sortie d'hiver ou lorsque les guêpes et frelons démarrent leur activité.
- En cas de forte densité de guêpes et frelons, il faut utiliser plusieurs pièges (3-4) et les placer jusqu'à 10 m les uns des autres
- Pour une efficacité maximale, le piège doit être placé, suspendu ou fixé à une hauteur d'environ 1,2 - 2 mètres du sol.
- Le produit doit être utilisé avec des pièges spécialement conçus pour attraper les guêpes et frelons.
- Assurez-vous qu'il reste environ 1/3 d'air entre le produit dilué et la sortie du piège afin de garder les guêpes et frelons à l'intérieur du piège.
- Vérifiez les pièges et renouvelez le produit au moins une fois par semaine. Remplacez également le produit lorsque le piège est saturé de guêpes et frelons ou lorsque la moitié du liquide s'est évaporée.

Pour les mouches :

- Si le produit n'est pas suffisamment efficace, il faut modifier l'emplacement du piège.
- En cas de forte densité de mouches, il faut utiliser plusieurs pièges (3-4) et les placer jusqu'à 10 m les uns des autres
- Pour une efficacité maximale, le piège doit être placé, suspendu ou fixé à une hauteur d'environ 1,2 - 2 mètres du sol.
- Le produit doit être utilisé avec des pièges spécialement conçus pour attraper les mouches.
- Assurez-vous qu'il reste environ 1/3 d'air entre le produit dilué et la sortie du piège afin de garder les mouches à l'intérieur du

piège.

· Vérifiez les pièges et renouvelez le produit au moins une fois par semaine. Remplacez également le produit lorsque le piège est saturé de mouches ou lorsque la moitié du liquide s'est évaporée.

Pour les mouches des fruits :

- Si le produit n'est pas suffisamment efficace, il faut modifier l'emplacement du piège.
- En cas de forte densité de mouches des fruits, il faut utiliser plusieurs pièges (3-4) et les placer jusqu'à 10 m les uns des autres.
- Pour une efficacité maximale, le piège doit être placé, suspendu ou fixé à une hauteur d'environ 1,2 - 2 mètres du sol.
- Le produit doit être utilisé avec des pièges spécialement conçus pour attraper les mouches des fruits.
- Assurez-vous qu'il reste environ 1/3 d'air entre le produit dilué et la sortie du piège afin de garder les mouches des fruits à l'intérieur du piège.
- Vérifiez les pièges et renouvelez le produit au moins une fois par semaine. Remplacez également le produit lorsque le piège est saturé de mouches des fruits ou lorsque la moitié du liquide s'est évaporée.

En cas de forte infestation, utilisez un piège à mouches/guêpes contenant 500 ml de produit.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Conserver hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Pour protéger les abeilles, ne pas utiliser à proximité des ruches, et pas dans les endroits où les abeilles sont actives (fleurs, cultures en floraison...).

Ne pas utiliser loin des habitations.

Retirer le produit lorsqu'aucune infestation n'est présente, pour éviter d'attraper des insectes non cibles.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurez une bonne ventilation du poste de travail.

Mesures d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. // Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. // Toujours se laver les mains après toute manipulation du produit.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Détails relatifs aux effets directs ou indirects possibles:

Aucune information supplémentaire n'est disponible

Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau : Laver la peau immédiatement abondamment avec du savon et de l'eau. Laver la peau abondamment à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par précaution.

En cas d'inhalation d'ingestion : Rincer la bouche. Si c'est possible, lui présenter ces instructions.

Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traitement symptomatique

Mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. le contact avec la peau et les yeux.

Procédures d'urgence : Ventiler la surface où du produit a été accidentellement répandu.

Éviter le rejet dans l'environnement.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Législation régionale (déchets) : Eliminer conformément à la législation officielle.
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer de manière sûre conformément aux réglementations locales/nationales. Eliminer le contenu/le récipient conformément aux préconisations de tri d'un organisme de récupération agréé.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans son emballage d'origine

Conserver dans un endroit bien ventilé

Tenir au frais

Protéger du gel

Protéger de la lumière

Durée de conservation : 2 ans

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Voir - Mode d'emploi spécifique à l'usage

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir - Mesures de réduction des risques spécifiques

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir - Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir - Consignes spécifiques pour une élimination sûre du produit et de son emballage

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir - Conditions de stockage spécifiques et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

6. Autres informations

Les attractifs ne doivent être utilisés qu'à titre préventif et ne sont pas appropriés pour protéger contre les piqûres de guêpes.

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Attractif guêpes et mouches	Marché: BE
Attractif guêpes et mouches Conc	Marché: BE
Guêpe Clac Conc	Marché: BE
Muscattract	Marché: BE
Vespattract	Marché: BE
Fructolure	Marché: BE

Vesparex	Marché: BE
Wasp Attract	Marché: BE
Wasp Lure	Marché: BE
Numéro de l'autorisation (Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale) EU-0027083-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	51,03
Acide acétique		Substance active		200-580-7	0,9

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta spc 2

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-2

1.3 Type(s) de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	15,51 - 15,51
Acide acétique		Substance active		200-580-7	0,27 - 0,27

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage # 1 – Attractif guêpes et mouches – liquide prêt-à-l'emploi

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Attractif guêpes et mouches

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: vespula spp., Dolichovespula spp.
Nom commun: Guêpes
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Musca domestica
Nom commun: Mouches domestiques
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Vespa spp.
Nom commun: Frelons
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Drosophilidae :
Nom commun: Mouches des fruits
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

intérieur et extérieur autour des bâtiments. Pour lutter contre la mouche des fruits, il peut être utilisé dans tous les endroits où celles-ci créent une gêne : hôtels, restaurants, cuisines, cuisines collectives, supermarchés, magasins de fruits et légumes, ...

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts

Description détaillée:

A utiliser avec un piège adéquat

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Mettre 200 ml de produit dans le piège

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

/

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Flacon en verre : 50 ml à 5 L

Flacon PEHD : 50 ml à 5 L

Flacon PE/PA : 50 ml à 5 L

Sachet PE/PP : 10, 25, 50, 75, 100, 150, 200 et 250 ml

(à placer dans des seaux (PE ou PP) jusqu'à 2,5 L ; Cartons jusqu'à 2,5 L ; Sacs (PE ou PP) jusqu'à 2,5 L)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Le piège peut être placé ou suspendu à l'endroit souhaité où les guêpes ou les mouches se rassemblent.
Le piège doit être utilisé en sortie d'hiver ou lorsque les guêpes commencent à être actives.
Assurez-vous que la quantité de produit placée dans le piège est suffisante pour noyer les insectes. Le volume utilisé doit être adapté en fonction de la taille du piège.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Conserver hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Pour protéger les abeilles, ne pas utiliser à proximité des ruches, et pas dans les endroits où les abeilles sont actives (fleurs, cultures en floraison...).

Ne pas utiliser loin des habitations.
Retirer le produit lorsqu'aucune infestation n'est présente, pour éviter d'attraper des insectes non cibles.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurez une bonne ventilation du poste de travail.
Mesures d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. // Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. // Toujours se laver les mains après toute manipulation du produit.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Détails relatifs aux effets directs ou indirects possibles:

Aucune information supplémentaire n'est disponible

Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau : Laver la peau immédiatement abondamment avec du savon et de l'eau. Laver la peau abondamment à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par précaution.

En cas d'inhalation d'ingestion : Rincer la bouche. Si c'est possible, lui présenter ces instructions.

Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traitement symptomatique

Mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. le contact avec la peau et les yeux.

Procédures d'urgence : Ventiler la surface où du produit a été accidentellement répandu.

Éviter le rejet dans l'environnement.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Législation régionale (déchets) : Eliminer conformément à la législation officielle.

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer de manière sûre conformément aux réglementations locales/nationales. Eliminer le contenu/le récipient conformément aux préconisations de tri d'un organisme de récupération agréé.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans son emballage d'origine
Conserver dans un endroit bien ventilé
Tenir au frais
Protéger du gel
Protéger de la lumière
Durée de conservation : 2 ans

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Voir - Mode d'emploi spécifique à l'usage

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir - Mesures de réduction des risques spécifiques

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir - Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir - Consignes spécifiques pour une élimination sûre du produit et de son emballage

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir - Conditions de stockage spécifiques et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

6. Autres informations

Les attractifs ne doivent être utilisés qu'à titre préventif et ne sont pas appropriés pour protéger contre les piqûres de guêpes.

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	Attractif guêpes et mouches RTU	Marché: BE
	Guêpe Clac RTU	Marché: BE
	Muscattract RTU	Marché: BE
	Vespattract RTU	Marché: BE
	Fructolure RTU	Marché: BE
	Vesparex RTU	Marché: BE
	Wasp Attract RTU	Marché: BE
	Wasp Lure RTU	Marché: BE
Numéro de l'autorisation (Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)	EU-0027083-0002 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	15,51
Acide acétique		Substance active		200-580-7	0,27

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta spc 3

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-3

1.3 Type(s) de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	97,19 - 97,19
Acide acétique		Substance active		200-580-7	2,8 - 2,8

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

SP - Poudre soluble dans l'eau

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage # 1 – Attractif guêpes et mouches – Poudre soluble (SP)

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Attractif guêpes et mouches

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: vespula spp., Dolichovespula spp.
Nom commun: Wasps
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Musca domestica
Nom commun: House fly
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

intérieur et extérieur autour des bâtiments.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts

Description détaillée:

A utiliser avec un piège adéquat

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Ajoutez 25 g de poudre à 200 ml d'eau dans le piège. Le volume de la solution à préparer doit être adaptée à la taille du piège. Le produit est efficace pendant 7 jours

	Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Sachets hydrosolubles PVA 10, 25, 50, 75, 100, 150, 200 et 250 g (à placer dans des seaux (PE ou PP) jusqu'à 2,5 kg ; Cartons jusqu'à 2,5 kg ; Sacs (PE ou PP) ou jusqu'à 2,5 kg) Flacon PE/PA : 10 g à 2,5 kg Sacs PE/PP :10 g à 2,5 kg Seaux PE/PP :10 g à 2,5 kg Canettes en métal :10 g à 2,5 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Assurez-vous que la quantité de produit placée dans le piège est suffisante pour noyer les insectes. Le volume utilisé doit être adapté en fonction de la taille du piège.
Le piège peut ensuite être placé ou suspendu à l'endroit souhaité où les guêpes ou les mouches se rassemblent. Si nécessaire, plusieurs pièges peuvent être placés à 6 à 8 mètres d'intervalle les uns des autres.
Le piège doit être utilisé en sortie d'hiver ou lorsque les guêpes commencent à être actives.
Vérifiez les pièges et renouvelez le produit au moins une fois par semaine. Remplacez également le produit lorsque le piège est saturé de mouches ou lorsque la moitié du liquide s'est évaporée.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Conserver hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Pour protéger les abeilles, ne pas utiliser à proximité des ruches, et pas dans les endroits où les abeilles sont actives (fleurs, cultures en floraison...)
Ne pas utiliser loin des habitations.
Retirer le produit lorsqu'aucune infestation n'est présente, pour éviter d'attraper des insectes non cibles.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurez une bonne ventilation du poste de travail.
Mesures d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. // Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. // Toujours se laver les mains après toute manipulation du produit.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Détails relatifs aux effets directs ou indirects possibles:

Aucune information supplémentaire n'est disponible

Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau : Laver la peau immédiatement abondamment avec du savon et de l'eau. Laver la peau abondamment à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par précaution.

En cas d'inhalation d'ingestion : Rincer la bouche. Si c'est possible, lui présenter ces instructions.

Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Traitement symptomatique

Mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. le contact avec la peau et les yeux.

Procédures d'urgence : Ventiler la surface où du produit a été accidentellement répandu.

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Législation régionale (déchets) : Eliminer conformément à la législation officielle.

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer de manière sûre conformément aux réglementations locales/nationales. Eliminer le contenu/le récipient conformément aux préconisations de tri d'un organisme de récupération agréé.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans son emballage d'origine

Conserver dans un endroit bien ventilé

Tenir au frais

Protéger du gel

Protéger de la lumière

Durée de conservation : 2 ans

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Voir - Mode d'emploi spécifique à l'usage

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir - Mesures de réduction des risques spécifiques

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir - Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir - Consignes spécifiques pour une élimination sûre du produit et de son emballage

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir - Conditions de stockage spécifiques et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

6. Autres informations

Les attractifs ne doivent être utilisés qu'à titre préventif et ne sont pas appropriés pour protéger contre les piqûres de guêpes.

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial		
	Attractif guêpes et mouches Tab	Marché: BE
	Guêpe Clac Tab	Marché: BE
	Muscattract Tab	Marché: BE
	Muscattract Dry	Marché: BE
	Vespattract Tab	Marché: BE

Vespattract Dry	Marché: BE
Fructolure Tab	Marché: BE
Fructolure Dry	Marché: BE
Vesparex Dust	Marché: BE
Wasp Attract Dust	Marché: BE
Wasp Lure Powder	Marché: BE
FlyCage	Marché: BE
EU-0027083-0003 1-3	

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	97,19
Acide acétique		Substance active		200-580-7	2,8